

• (4.40 p.m.)

Le président du Conseil privé a dit que le gouvernement présentait cette mesure, non au profit d'un député ou de quelques membres de la Chambre en particulier, mais dans l'intérêt bien compris du Parlement. Je tiens à dire que mon opposition à ce bill provient justement de mon souci de défendre les intérêts du Parlement aux yeux de la population du Canada. Je crois que le gouvernement et les députés ne peuvent pas fermer les yeux sur le contexte économique et social dans lequel le bill à l'étude est présenté et débattu. Si nous vivions une période de plein emploi relatif, si le chômage n'était que de deux ou trois pour cent, si les promesses d'il y a trois ans s'étaient tant soit peu réalisées et si une partie des inégalités de notre société avaient diminué, sinon disparu, si nous pouvions considérer ce que le Parlement et le gouvernement ont fait depuis trois ans et juger que la population a vraiment profité des efforts tentés pour éliminer ou du moins pour réduire les injustices de la société actuelle, alors le président du Conseil privé aurait été en droit de dire qu'il proposait cette mesure dans l'intérêt bien compris du Parlement.

De la façon dont il se présente, je ne crois pas que ce bill serve au mieux les intérêts des parlementaires. Je ne trouve rien de mieux pour l'exprimer que de reprendre les termes de M. St-Laurent quand il était premier ministre en 1954 tels que les a cités le ministre. A propos d'un bill comme celui dont nous sommes saisis actuellement, d'après le président du Conseil privé, il aurait dit: «Nous éprouvons tous de la répugnance à faire pour nous-même ce que nous hésiterions à faire pour les autres.» Voilà bien ce qui m'inquiète. Les Canadiens peuvent-ils réellement penser que tel est le cas quand ils voient tout ce que nous n'avons pas fait pour les pauvres, les limites que nous avons imposées aux mesures que nous préparons en faveur des vieillards pensionnés, la création délibérée de chômage dans tout le pays par suite de la politique gouvernementale, notre impuissance à supprimer les taudis, voire à les faire diminuer sensiblement, notre incapacité à construire des logements pour ceux qui en ont si désespérément besoin, ou enfin, les demi-mesures que nous avons prises afin de lutter contre la pollution de l'environnement de nos villes ou purifier l'air et l'eau pour le bien des Canadiens? Pouvons-nous en toute sincérité convenir avec M. St-Laurent que nous n'hésiterions pas à faire pour autrui ce que nous sommes prêts maintenant à faire pour nous-mêmes? Je ne le crois pas, car cette affirmation n'est pas juste et parce que nous ne le pouvons pas, je prétends que nous ne devons pas en conscience appuyer la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Trop de millions de gens aujourd'hui souffrent de grandes privations et nous n'avons pris que quelques mesures incertaines pour remédier à la situation. Je ne m'en prends pas uniquement à notre gouvernement; je crois que n'importe quel autre gouvernement éprouve de semblables difficultés à régler certains de ces problèmes insolubles. Mais c'est dans ce contexte que je me vois obligé d'envisager ce bill. Je ne puis l'appuyer. Je ne puis l'appuyer parce que je peux m'imaginer ce que tous ces gens ressentiront. Et on les compte par millions. Je ne songe pas seulement à 1 p. 100 de la population canadienne mais à environ 80 ou 90 p. 100, dont une moitié

[M. Lewis.]

vit dans la pauvreté et l'autre dans des conditions financières et économiques déplorables. Je songe à la majorité écrasante de nos gens, pas seulement ceux qui travaillent dans des usines, des mines et en forêt, mais aussi aux cultivateurs qui ont à faire face à d'écrasants besoins financiers et à des revenus en espèces insuffisants.

C'est à ces gens que nous demandons de nous assurer des conditions relativement confortables. Je ne puis l'accepter. Je ne puis accepter l'idée que nous avons vraiment été prêts à faire pour autrui ce que nous sommes prêts à faire pour nous-mêmes, car c'est faux. Les représentants du gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) lui-même sont allés dire aux travailleurs dans tout le pays: Vous ne devez pas réclamer plus de 6 p. 100. Le président de la Commission des prix et des revenus déclare: N'exigez pas plus que 4 ou 5 p. 100. Le gouverneur de la Banque du Canada se plaint de ce que les augmentations des travailleurs ordinaires sont trop élevées, qu'il faut les réduire. C'est dans un tel contexte que ce bill est présenté. Le Parlement a déclaré aux Canadiens en général—et même si je n'approuve pas sa déclaration, je suis député: Vous devrez accepter des conditions difficiles, des pressions économiques et des embarras financiers. Aux pauvres nous avons dit: Nous compatissons avec vous mais vous devez continuer à vivre dans la pauvreté et dans la honte. Aux chômeurs nous avons dit: Parce que nous combattons l'inflation, nous allons créer du chômage, et nous l'avons fait.

J'estime impossible d'appuyer le bill pour quatre raisons fort simples. D'abord, en raison de l'importance de la hausse, si une hausse quelconque est justifiée. Certains députés ont éprouvé des difficultés et il faut admettre qu'une certaine hausse est justifiée. Mais la hausse prévue ici est excessive. En second lieu, je m'oppose au maintien et au relèvement de l'indemnité non imposable. Même si nous décidions de conserver les \$6,000 comme allocation non imposable, il faudrait exiger des pièces à l'appui pour toutes dépenses additionnelles que les députés sont autorisés à se faire rembourser par le Trésor. Je m'oppose énergiquement à la disposition prévoyant sept mois de rétroactivité. Si le bill est adopté aujourd'hui, les députés toucheront sept douzièmes de la hausse; s'il est adopté dans un mois, ils en toucheront les huit douzièmes. Nous n'employons pas la même méthode à l'égard des fonctionnaires; ils doivent se contenter d'une partie des hausses qui leur sont accordées à effet rétroactif, tandis que le reste n'a pas cet effet. Dans le cas présent, la hausse est rétroactive au 7 ou au 8 octobre. Je m'oppose, en fin de compte, à la méthode employée pour rajuster les revenus et les dépenses des députés.

Permettez-moi d'expliquer mes objections une à une. Je n'approuve pas l'idée d'une augmentation de traitement de 50 p. 100, mise à part l'allocation. On se propose de majorer l'indemnité de \$12,000 à \$18,000, soit de 50 p. 100. J'étais du nombre des candidats défaits en 1963 avant le relèvement des traitements et je ne suis revenu qu'en 1965. Mais j'ai eu l'occasion de consulter le hansom.

• (4.50 p.m.)

En 1963, l'indemnité des députés est passée de \$8,000 à \$12,000 et l'allocation non imposable a été portée de \$2,000 à \$6,000. Si j'ai bonne mémoire, au cours du débat